



Commission des Championnats

Réunion du 22 janvier 2020 - PV N°16

PRESENTS : Mme COMBEAU Anne-Marie - MM. RAIGNIER Christian (Président) - MEYLEU Jacques - COMBEAU Jean-Jacques - DOUGNAC Daniel - PLU Dominique

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée ou courrier électronique. Ce délai est réduit à 48 heures pour les matches de Coupes et Challenges (Titre III Art. XIV.2 des R.P. du District).

EXPLOITATION DES RESULTATS DE LA JOURNEE DES 18 ET 19.01.2020

FEUILLES DE MATCHS TRANSMISES AUX COMMISSIONS

DISCIPLINE

DEPARTEMENTAL 3

Poule B N°51115.1 E. TERRASSON PORT LADORNAC - PAYS DE FENELON

Poule D N°51239.1 ATUR - COC CHAMIERES 2

COUPE DU DISTRICT

N°53114.1 PAYS DE MONTAIGNE 2 - PERIGUEUX FOOT 2

N°53116.1 MUSSIDAN ST MEDARD 2 - PRIGONRIEUX 2

CHALLENGE SERIPUB24.FR

N°53122.1 PERIGUEUX AS - COURSAC

STATUTS ET REGLEMENTS

DEPARTEMENTAL 4

PROMOTION Poule L N°53519.1 LA CHAPELLE FAUCHER 2 - JAVERLHAC 2

COMMISSION DEPARTEMENTALE DE L'ARBITRAGE

CHALLENGE FEMININ A 8

N°53145.1 TERRASSON PORTUGAIS - MARSANEIX

FEUILLE DE MATCH NON CONFORME OU INCOMPLETE

CHALLENGE FEMININ A 8

N°53145.1 TERRASSON PORTUGAIS

NON SAISIE INTERNET

CRITERIUM SENIORS A 8

1^{ère} infraction : Débiter les clubs de 8 € : VILLAC - LIMENS JSA

2^{ème} infraction : Débiter le club de 12 € : PAYS GRANITIQUE

FORFAIT D'UNE JOURNEE

L'équipe ci-dessous est déclarée battue sur le score de 3 buts à 0 en application de l'article 19 des Règlements Généraux de la LFNA. Ce club sera débité d'une amende de 30 €. Son adversaire du jour est qualifié pour le tour suivant.

COUPE DU DISTRICT

N°53119.1 ROUFFIGNAC PLAZAC 2